

## Institut Français de la Mer et Cluster Maritime Français

Il peut être utile de revenir et d'insister sur la fondamentale différence de nature entre ces deux institutions, d'autant que l'on peut comprendre une certaine confusion créée par « l'historique » commun et les circonstances de la naissance du CMF : gestation portée par un groupe de travail de haut niveau interne à l'IFM, légitimité donnée par le conseil d'administration de l'Institut, un certain nombre d'administrateurs communs, présidence commune depuis la création etc.

En fait de même qu'un fils quitte son père et vit sa vie de manière totalement indépendante, le « Cluster » devait vivre la sienne en ne se centrant sur ses objectifs, précisément ceux que ne pouvait ni ne voulait assumer l'IFM. Ce dernier - statutairement membre permanent du conseil du CMF - ne veillant qu'à une chose au Cluster : que les intérêts de tous, et notamment des nombreux et indispensables plus petits acteurs soient toujours bien pris en compte.

La raison d'être du Cluster est de promouvoir et contribuer à développer les activités marchandes du secteur maritime français. Il est un instrument collectif, de nature économique, voire « commerciale » au sens noble du terme, conçu comme un outil de « combat », de communication, de « lobbying » et de mercatique –en anglais, « marketing » - pour les sociétés et acteurs maritimes privés « marchands » du pays.

L'IFM est là ,lui, pour participer à l'élaboration et à l'évolution de la politique maritime de la France ou de Bruxelles, pour réagir ou chercher à influencer, ou encore pour s'adresser à l'opinion publique ou intéresser les français à la mer « en général », ou enfin pour être un forum de rencontre et d'action pour tous les acteurs publics, privés, civils, militaires de la France maritime.

L'IFM, association reconnue d'utilité publique a un champ vaste, et en même temps strict au niveau de sa gamme de moyens, de ses droits et devoirs : **l'intérêt général maritime de la France** (dont la sécurité et la qualité maritimes tout particulièrement).

Le Cluster a un champ plus restreint : **les intérêts économiques** des entreprises et entités professionnelles de qualité qui y adhèrent.

C'est pour cela que les administrations et représentants divers des Pouvoirs Publics sont partie prenante et active aux activités et responsabilités de l'IFM, alors qu'ils ne devaient pas l'être et ne le sont pas au Cluster, à moins d'y être invités pour y apporter leur valeur ajoutée sur tel ou tel thème précis, ce qui d'ailleurs se pratique assez fréquemment. Les Pouvoirs Publics ont d'ailleurs parfaitement accepté et encouragé ces principes.

NB : Une seule exception : la Marine Nationale qui tout en spécifiant qu'elle ne participerait pas - question de principe là encore - aux instances comme le conseil d'administration du Cluster, en est un membre éminent dans la mesure où elle est en elle-même un fleuron de la technologie et des talents français, et surtout a accepté, et même désiré, contribuer à l'effort entrepris pour faire plus et mieux rayonner le savoir-faire maritime français (par exemple lors d'escales de ses bâtiments à l'étranger ou lors des « Assises de la mer »).

Pour être encore plus concret : réagir éventuellement sur le 3<sup>ème</sup> paquet Erika, sur la sécurité maritime, réclamer et suivre le travail de l'AESM, exprimer un avis sur les risques et conséquences générales d'un conflit social, réclamer plus de rigueur dans l'application des règles, se préoccuper de la problématique internationale du pavillon en soulignant ce que pourrait être le rôle de la France, agir pour que l'Etat renforce les contrôles et l'y aider, défendre un bon équilibre entre les deux termes de développement durable, participer ou susciter des initiatives nouvelles telles le Cluster lui-même, développer la pression politique à Paris ou dans le pays (via ses comités locaux) et en Europe pour le rayonnement de la France maritime au sens large, publier des articles et études historiques ou d'actualité, mettre en lumière telle ou telle nécessité publique (via la Revue Maritime), tout cela relève de la compétence de l'IFM.

En revanche se battre pour que ceux qui ont décidé d'adhérer à un effort collectif privé en tirent profit - au sens propre et noble - directement comme indirectement. Ca c'est l'objet du Cluster, par ailleurs lui aussi totalement pénétré du concept de « développement durable » !

Si donc IFM et CMF coopèrent pour que les activités maritimes marchandes françaises non seulement soient mieux connues et mieux reconnues, il y a bien une différence de fond entre les deux entités : une séparation claire était à la fois nécessaire et justifiée. Pour résumer, l'IFM c'est l'intérêt général de la France maritime, le Cluster c'est le développement économique et social de la France maritime marchande.

Et il appartiendra toujours aux responsables de l'IFM comme du Cluster, et à leurs présidents en particulier, de veiller à ce qu'il n'y ait aucun risque de mélange des genres entre elles. *Un exemple récent : beaucoup d'acteurs du CMF ont participé à la réflexion menée par l'IFM ayant abouti au rapport « Les très grands navires : questions et pistes de solutions », mais c'est l'Institut Français de la Mer qui l'a rédigé, a coordonné les travaux, invité entre autres les Préfets maritimes à s'exprimer, et a décidé des conclusions. Car il ne fallait tout simplement pas que la crédibilité de ce travail puisse être amoindrie par un soupçon de complaisance « commerciale ».*

Paris, le 22 juin 2010